

DEPARTEMENT MARNE  
ARRONDISSEMENT EPERNAY  
CANTON ESTERNAY  
**Commune de COURGIVAUX**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)  
Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2022 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 30 septembre à 19h30 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

**En exercice : 9**  
**Présents : 6**  
**Votants : 8**

**Présents** : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, BULAND Dominique, COCHET Pascal, GOIJAT Sébastien, HETIER Xavier.

**Absents excusés** : TEMPLIER Arnaud (procuration Sylvie LEFRANC), MALLET Vanessa, NAROZNY Emmanuel (procuration COCHET Pascal)

**Secrétaire de séance** : BONNARD Alain.

## **Séance du 30 septembre 2022**

**Délibération : N° 2022-09-14**

**Avis sur projet éolien « parc éolien de Saint Bon »**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société EDPR France HOLDING sur la commune de Saint Bon.

Une enquête publique est ouverte depuis le 15 septembre 2022 à 14 h et jusqu'au 15 octobre 2022 à 17 h. à la mairie de Saint Bon.

Conformément à l'article R.131-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de notre commune est invité à formuler un avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Le projet consiste en une ligne de 3 éoliennes de type V17 culminant à 150 mètres bout de pale maximum d'une puissance nominale unitaire allant de 2,2 à 3,6 MW, soit un parc éolien de 10.5 MW maximum, un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles, un poste électrique de livraison contenant le compteur et les cellules de protection électrique, des voies d'accès ainsi que des plateformes au pied des éoliennes.

Après avoir délibéré, Monsieur le Maire décide de passer au vote.

La question posée est la suivante :  
Etes vous favorable au projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Saint Bon.

Résultats du vote :

POUR : 3

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet éolien de Saint Bon

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courgivaux le 30 septembre 2022

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-  
préfecture Epernay le 6 octobre  
2022...  
et de la publication, le 6 octobre  
2022  
Fait le 6 octobre 2022....

Madame le Maire,  
Sylvie LEFRANC

